

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-603 DU 8 NOVEMBRE 2006

Chargeant Monsieur **Emmanuel TIANDO**,
Ministre du Travail et de la Fonction Publique de
l'intérim de **Monsieur Théophile MONTCHO**,
Ministre de la Culture, des Sports et Loisirs pour
compter du **lundi 06 au mercredi 15 novembre**
2006 inclus.

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

- Vu : la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu : la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu : le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement, et le décret n° 2006 - 414 du 17 août 2006 qui l'a modifié.
- Vu : le décret n° 2006-600 du 02 novembre 2006 chargeant Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 02 novembre 2006 ;

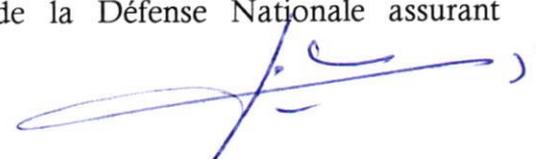
DECRETE

Article 1 : Pour compter du **lundi 06 au mercredi 15 novembre 2006 inclus**, Monsieur **Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique, est chargé d'assurer l'Intérim du Ministre de la Culture, des Sports et Loisirs, pendant l'absence de Monsieur **Théophile MONTCHO**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, 8 novembre 2006

Pr le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent
Le Ministre de la Défense Nationale assurant
l'intérim


Issifou KOGUI N'DOURO

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – SGG :
4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – JORB : 1